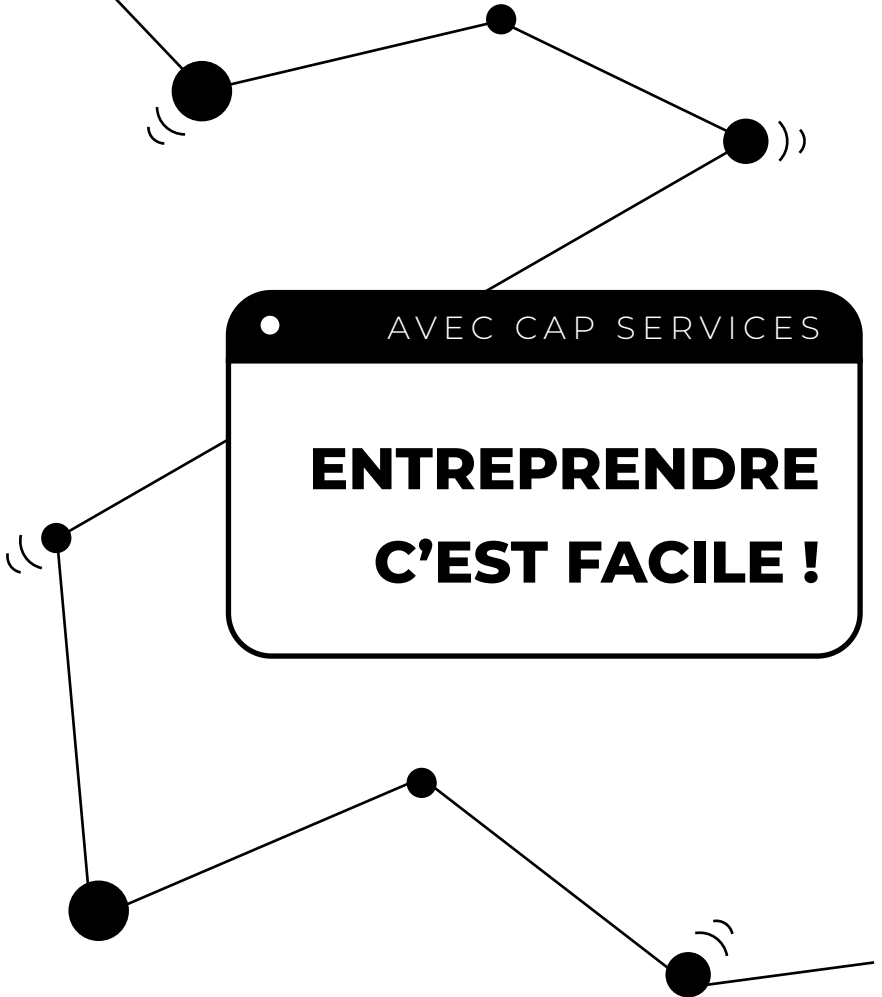


capservices
LA COOPÉRATIVE



INTÉGRER CAP SERVICES

C'est bénéficier d'un statut, d'un hébergement juridique et de services mutualisés pour tester et développer sereinement son projet professionnel. C'est aussi rejoindre un réseau d'entrepreneurs et profiter d'un accompagnement collectif et individuel.



☑ QUEL STATUT ?

Lorsque vous intégrez CAP Services vous pouvez signer deux types de contrat :

LE CONTRAT D'APPUI AU PROJET D'ENTREPRISE (CAPE)

Valable un an et reconductible deux fois, le CAPE permet de tester son activité en grandeur nature. Grâce au CAPE, vous pouvez deviser et facturer des services ou des productions à des clients et vous constituer une trésorerie pour investir, vous rembourser des frais ou vous verser des rémunérations. Le CAPE n'est pas un contrat de travail, il peut être cumulé avec un emploi salarié à temps partiel et permet de continuer à percevoir ses indemnités chômage (ARE, ASS...).

LE CONTRAT D'ENTREPRENEUR.E SALARIÉ.E ASSOCIÉ.E (CESA)

Le CESA est un contrat de travail à durée indéterminée (CDI). Il est proposé aux entrepreneur.e.s qui disposent d'une trésorerie suffisante et permet de développer son activité en bénéficiant de la protection sociale classique des salariés (retraite, chômage, etc.). En signant un CESA, l'entrepreneur.e s'engage à devenir associé.e de la coopérative.

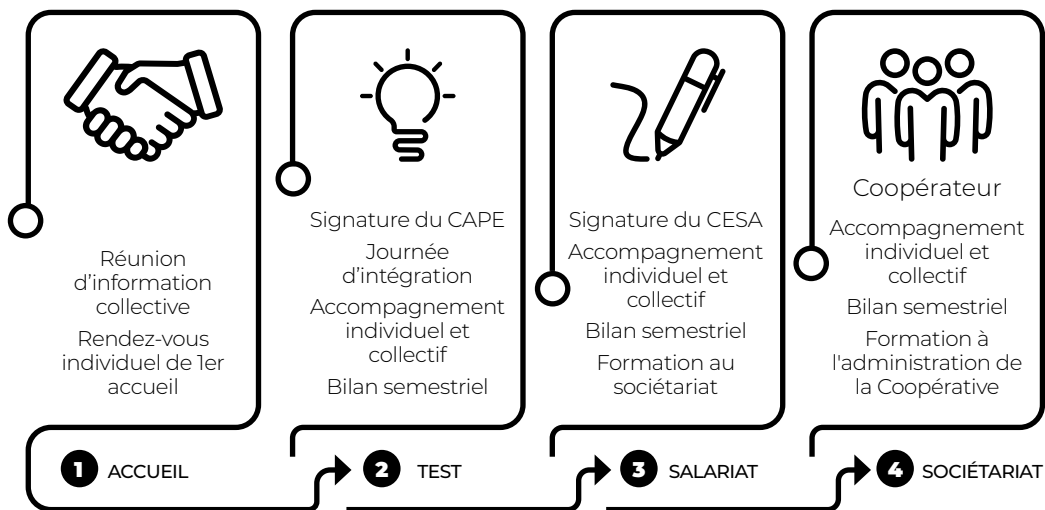
☑ HÉBERGEMENT JURIDIQUE

Dès signature d'un CAPE ou d'un CESA, votre activité est hébergée chez CAP Services. Pas besoin de créer sa propre structure, ni de s'immatriculer au registre du commerce ou d'ouvrir un compte en banque. Vous disposez automatiquement des coordonnées juridiques et fiscales de la coopérative ainsi que d'une assurance de responsabilité civile professionnelle. C'est simple et ça permet de se concentrer sur l'essentiel : **Faire vivre et développer son business !**

☑ SERVICES MUTUALISÉS

En plus de bureaux, d'un espace de co-working et de salles de réunion mis à votre disposition CAP Services assure le suivi administratif, comptable et commercial de votre activité. Régulièrement, l'équipe de suivi de la coopérative fait le point avec vous pour sécuriser votre parcours et assurer la viabilité économique de votre projet.

✓ LE PARCOURS DE L'ENTREPRENEUR.E



✓ ACCOMPAGNEMENT

CAP Services développe un programme d'ateliers et de formations gratuits sur tous les thèmes qui font le quotidien des entrepreneur.e.s (fixer son prix de vente, comprendre la comptabilité, négocier et convaincre, faire un devis...) et accompagne individuellement les entrepreneur.e.s via un dispositif de mentorat où les plus expérimenté.e.s servent de ressource à celles et ceux qui le sont moins. C'est aussi ça l'esprit coopératif !

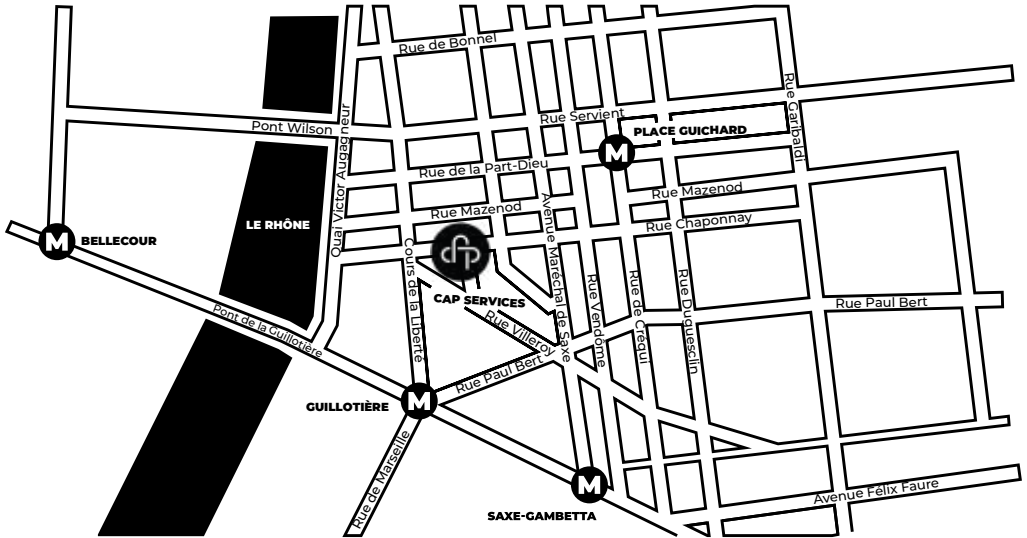
✓ COMBIEN ÇA COÛTE ?

Comme pour toutes les coopératives d'activité et d'emploi, l'un des carburants de CAP Services, c'est la contribution coopérative. Cette contribution permet d'assurer une partie des coûts de fonctionnement de l'outil collectif. Chez CAP Services, elle est fixée à 12% de la marge brute.

**VOUS
VOULEZ
VOUS
LANCER ?**

Pour intégrer CAP Services
il suffit de nous joindre par téléphone au
04 72 84 60 50
ou par mail à
cap@cap-services.coop

NOUS TROUVER



📍 6 rue Pierre Bourdan, 69003 Lyon

🌐 www.cap-services.coop

📘 [cae.cap.services](https://www.facebook.com/cae.cap.services)

NOUS SOMMES PRÉSENTS À

LYON 3

11 rue Duphot
Accueil au
6 rue Pierre Bourdan
69003 Lyon

LYON 9

Pôle d'entrepreneurs LYVE
Ouest Lyonnais
49 avenue Rosa Parks
69009 Lyon

RILLIEUX

Pépinière CAP NORD
28 avenue
Général Leclerc
69140 Rillieux-la-Pape

NOS PARTENAIRES



capservices
LA COOPÉRATIVE



VILLE DE
LYON

GRAND LYON
la métropole



lescop
LA COOPÉRATIVE

LYVE

